

# Les noms de nombres

# La diversité. Plusieurs groupes

- 1) les adjectifs numéraux cardinaux – répondent à la question « combien »
- Utilisés généralement comme **déterminatifs**, (*cinq élèves sont absents*), mais ils peuvent aussi avoir la valeur des **pronoms**, soit **représentants** (*de tous les employés, deux seulement ne sont pas venus*), soit **nominaux** (*trois et quatre font sept*) ; s'appliquant toujours à une certaine quantité.

# Variabilité x invariabilité

- Les nombres cardinaux sont généralement invariables en nombre :
- Ex.: *Nous avons payé l'entrée vingt euros.*
- Les nombres cardinaux sont aussi invariables en genre sauf : **un**
- Ex.: *neuf jours ; neuf heures ; mais : un jour, une heure*
- **mille** (ou mil : uniquement pour les dates) est toujours invariable :
- Ex : *des mille et des cents ; trois mille quatre cents fauteuils ; l'an trois mille*
- *Mil* – "Mille" peut s'écrire "**mil**", lorsqu'il est employé pour des dates postérieures à Jésus-Christ et lorsqu'il commence une date et qu'il est suivi d'un ou plusieurs autres nombres.
- Aujourd'hui, l'emploi de mil est considéré comme vieilli et n'est jamais obligatoire. Il est donc préférable de privilégier la graphie "mille", qui s'utilise maintenant dans tous les contextes.
- Historiquement, *mille* était le pluriel de *mil*, ce qui explique pourquoi mille est invariable.

# 1001

- En énonçant une série de nombre, on dit **mille un**, mais ailleurs il faut dire **mille et un** : *Les contes des Mille et une Nuits, Tu as eu mille et une occasions de le faire, Tu lui as causé mille et un soucis.*
- **Mais !** : Le nombre **un** ne prend pas la marque du **pluriel** : *mille et une folies, cinquante et une réponses*

# Vingt

- Le nombre **vingt** reste **invariable** quand il n'est pas **multiplié** :
- Ex.: *vingt-six élèves, cent vingt billets, mille vingt livres.*
- mais prend un **s** s'il est multiplié et s'il n'est pas suivi d'un autre nombre
- Ex.: *quatre-vingts*, mais *quatre-vingt-dix*, *quatre-vingt-cinq*.

# Cent

- Le nombre cent reste invariable s'il n'est pas multiplié :
- Ex.: *cent trois* ; *cent cinquante*.
- mais prend un **s** s'il est multiplié et s'il n'est pas suivi d'un autre nombre
- Ex.: *trois cents* ; mais *trois cent un* ; *quatre cent dix* ;
- Attention : employés comme un nombre **ordinal** ils restent **invariables**
- ex : *la série quatre-vingt, le test trois cent*
- Devant **mille**, cent reste invariable, mais s'accorde devant **millier**, **million**, **milliard**.
- Ex.: *neuf cent mille* ; mais *six cents millions* ; *quatre cents milliards*
- On écrit donc : **deux cents millions**, **deux cents milliards** mais **deux cent mille** (**pas de 's' à cent devant mille**)
- **Lorsqu'il indique un pourcentage, cent est invariable : « un emprunt à 5 pour cent »**

# Millier, million, milliard et zéro

- **Millier, million, milliard** sont des noms qui se mettent au pluriel si on les multiplie
- Ex.: *des milliers de visiteurs, des millions de victimes, des milliards de grains de poussière, Un milliard vaut mille millions, Il existe des milliards d'étoiles, Deux millions quatre cent mille habitants.*
- **Zéro** peut être un nom, il prend alors un 's' au pluriel : *en chiffres, mille s'écrit avec trois zéros.*

# Le trait d'union

- On met un trait d'union: dix-sept, dix-huit, dix-neuf
- Les nombres de 20 à 99 - Les nombres composés jusqu'à cent prennent un trait d'union sauf lorsqu'il y a 'et': *vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, ..., trente, trente et un, ..., soixante et onze, quatre-vingts* (avec un s), *quatre-vingt-un* (**pas de s**), *quatre-vingt-deux* (**pas de s**)
- Les nombres de 100 à 999 - Comme quatre-vingts, les multiples de **cent** prennent un **s** du pluriel : *deux cents, deux cent cinq, cinq cents, cinq cent dix-huit*.



# Septante, huitante, nonante

- Là où le français utilise maintenant SOIXANTE-DIX, QUATRE-VINGTS et QUATRE-VINGT-DIX; des formes plus anciennes sont toujours employées, et même d'usage courant, dans certains pays ou dans certaines régions (en Belgique, en Suisse, etc.).
- *Septante, septante et un, septante-deux*
- *Huitante, huitante et un, huitante-deux*
- *Nonante, nonante et un, nonante-deux*

○ **Juste pour information:**

*La règle concernant le trait d'union a été modifiée en 1990 (réforme a été établie par l'Académie Française) on peut mettre un trait d'union entre tous les numéraux (exemple : vingt-cinq-mille, ou vingt-cinq mille)*

*mais cela n'est pas obligatoire et*

***l'ancienne règle reste toujours admise.***